

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE – 11930, RUE PHILIPPE-HÉBERT

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 8 mars 2021 à 19 h, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 11930, rue Philippe-Hébert, lequel est érigé sur le lot 3 881 217 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait en cour avant sur le boulevard Taylor :

- une piscine située à au moins 2,3 mètres de la limite avant du côté du boulevard Taylor et à au moins 1 mètre de la limite latérale droite du terrain, en vis-à-vis de la cour latérale droite;
- un équipement mécanique situé à au moins 2 mètres de la limite avant du côté du boulevard Taylor et à au moins 1 mètre de la limite latérale droite du terrain, en vis-à-vis de la cour latérale droite;
- une clôture d'au plus 1,2 mètre de hauteur située en cour avant du côté du boulevard Taylor, mais ne devant pas s'étendre vers la cour avant du côté de la rue Philippe-Hébert au-delà d'une ligne tracée à partir du coin des deux façades du bâtiment et joignant perpendiculairement la limite avant du terrain sur le boulevard Taylor.

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 9 février 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure », à l'adresse suivante: [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 9 février 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 25 janvier 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert